

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 25 AVRIL 2023 – DE 19H15 A 20H45**

A la salle L'Ecureuil à Neyruz

PRÉSENCES

BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

François Rossier, Président (FRo)
Sébastien Bugnon, Vice-Président (SBu)
Joanna Bourke Martignoni, Scrutatrice (JBM)
Véronique Chavailleaz, Scrutatrice (VCh)
Christiane Antoniazza Torche, Scrutatrice (CAT)
Luc Overney, Scrutateur (LOv)

CONSEIL COMMUNAL

Jean-Pierre Corpataux, Syndic (JPC)
Katuscia Sansonnens, Vice-Syndique (KSa)
Jean-Noël Gendre, Conseiller communal (JNG)
Jean-Marc Sallin, Conseiller communal (JMS)
Axel de Montmollin, Conseiller communal (AdM)

CHEF-FE-S DE GROUPE

Philippe Dobler, groupe ecAS (PDo)
Robin Pillonel, groupe AveN (RPi)
François Sprumont, groupe GSO (FSp)
Valérie Michel Dousse, groupe AdN (VDM)

SECRÉTARIAT

Nicolas Wolleb (NWo)
Marie-Noëlle Eggertswyler (MNE)

EXCUSÉ-E-S

Laetitia Gilliéron (LGi)



ORDRE DU JOUR / 1ERE PARTIE

1. Accueil et bienvenue
2. Retour sur nos dernières séances du Conseil général du 13 et du 14 décembre 2022
3. Communications du Bureau
4. Proposition n° 2022/05 – Temps de parole lors du Conseil général – Reçue de M. Christian Rossier
5. Postulat n° 2023/02 – Mise à disposition de protections hygiéniques gratuites en libre accès – Reçu du groupe AdN
6. Préparation à la prochaine séance du Conseil général du 16 mai 2023
7. Divers

1ERE PARTIE DE LA SEANCE

1. Accueil et bienvenue

M. Le Président souhaite la bienvenue à tous les participant-e-s et passe au point n° 2 de l'ordre du jour.

2. Retour sur nos dernières séances du Conseil général du 13 et du 14 décembre 2022

M. Le Président demande aux Chef-fe-s de groupe s'ils-elles souhaitent s'exprimer sur ce point.

VMD a eu plusieurs retours concernant les jetons de présence de cette séance. Elle n'a compté que pour une seule séance alors qu'elle a eu lieu sur deux soirées. **M. Le Président** la remercie pour la question et il peut ainsi anticiper sur l'ordre du jour : le Bureau a décidé de soumettre au CG une modification de l'annexe 1 du Règlement d'organisation du Conseil général comme suit :

Annexe 1 Pt. 3 des Observations : « Pour les séances du Conseil général, un ordre du jour, même traité sur plusieurs séances, donne droit à une seule indemnité. »

Nouvelle proposition soumise au vote : « Chaque séance du Conseil général donne droit à une indemnité. En cas de séance de relevée, les membres du Conseil général perçoivent également une indemnité. »

PDo informe le Bureau que ces deux séances étaient très chargées. L'avalanche d'objets ne suscitait pas la discussion et le CG devient plus une « chambre d'enregistrement » qu'un législatif. **M Le Président** lui répond que pour cette séance, le Bureau avait accepté l'ordre du jour au vu de l'importance des dossiers. **M. le Président** précise encore que cet ordre du jour avait discuté et accepté par le Bureau et les chef-fe-s de groupe lors de la séance préparatoire. **JNG** précise que le CC remet aux membres du législatif des messages complets afin que les groupes puissent faire une synthèse des objets. **JPC** indique que le CC souhaitait présenter tous ces objets pour la transparence et les décisions démocratiques vis-à-vis du législatif ; le CC s'attache à être proactif par l'envoi des messages, souvent en avance sur les délais fixés. De plus, le Bureau a décidé d'avancer l'heure des séances à 19h30 au



lieu de 20h00. S'en suit une discussion sur le point du message no 2023/36, car selon la CFin il n'y aurait pas besoin d'un vote mais uniquement une décision « le CG en prend acte ». Toutefois, selon indication de **JNG** et selon le Règlement sur les finances communales, ce message doit faire l'objet d'un vote. Dans l'idée de raccourcir les séances du CG, il est discuté de prévoir par exemple une séance supplémentaire, que le CC anticipe certains objets d'investissements par exemple à la séance d'octobre, raccourcir les débats de la part du CC, etc. Par contre, si le débat se raccourcit, il y aurait un risque qu'après un certain temps le CG reproche au CC de ne pas en faire assez. Selon le point de vue de **RPI**, il n'y a pas lieu de s'alarmer ; chaque groupe doit en interne voir comment s'améliorer mais dans l'ensemble les gens sont satisfaits.

3. Communications du Bureau

Comme précisé au point n° 2, le Bureau va proposer une modification de l'annexe 1 du Règlement d'organisation concernant les jetons de présence.

Comme précisé au point n°2, l'heure des séances a été avancée à 19h30.

M. Le Président demande à JPC s'il peut donner des informations quant au remplacement de LGi. **JPC** lui répond que le CC a engagé Mme Sandra Devaud qui débutera son activité le 01.06.2023 d'abord à 40 % et dès le 01.08.2023 à 60 %. **JPC** profite qu'il a la parole pour indiquer que le CC a engagé M. Hugo Delabays pour le remplacement de MNE. Ces deux personnes seront présentées au CG le 16.05.2023. Il informe aussi l'engagement de Mme Lara Lauper, comme employée espace-vert et déchetterie.

4. Proposition n° 2022/05 – Temps de parole lors du Conseil général – Reçue de M. Christian Rossier

M. Christian Rossier, groupe GSO, propose de limiter le temps de parole des conseiller-ère-s généraux-ales lors de leur intervention dans les séances du Conseil Général de Neyruz. Cette proposition a été faite le 14 décembre 2022 (lors du Conseil général).

Il prend exemple sur le règlement du Conseil National :
(<https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/portrait-duparlement/deputes/role-des-deputes-dans-le-fonctionnement-du-parlement/droit-de-parole>)

Il reprend que le temps de parole donné aux chef-fe-s de groupe et autres orateurs-trices :

- 10 minutes pour les porte-paroles de chaque groupe
- 5 minutes pour chacun-e des autres orateurs-trices.

Le Bureau du Conseil Général peut aussi proposer la reprise intégrale ou modifiée du règlement du Conseil National.

Le Président du Conseil Général est tenu de faire appliquer le règlement.

Un préavis du Bureau du Conseil général sera établi et transmis pour le prochain Conseil général (M. Le Président).

M. Le Président informe que le Bureau émettra un préavis défavorable quant à cette demande car selon une statistique établie par lui-même et LGi, le temps de parole n'a jamais dépassé 5 minutes. Selon renseignement pris par **VMD**, la Préfecture n'est pas favorable à une limitation du temps de



parole, mais le Bureau pourrait édicter une recommandation pour une présentation d'un candidat, lors d'élections, à 2 minutes, et les interventions, par exemple pour les comptes, limitées à 5 minutes. **RPI** propose de faire une liste fermée des interventions et que seules les personnes enregistrées préalablement par le Bureau interviennent sur les objets.

5. Postulat n° 2023/02 – Mise à disposition de protections hygiéniques gratuites et en libre accès – Reçu du groupe AdN

En ligne avec les actions prises dans les autres communes, telles que la ville de Fribourg, **le groupe AdN demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition gratuitement et en libre accès des protections hygiéniques dans l'école et dans les autres locaux communaux et sportifs** afin de lutter contre la précarité menstruelle et de contrer cette discrimination financière.

Le Bureau a jugé recevable ce postulat et il sera soumis au vote lors de la séance du CG du 16.05.2023.

6. Préparation à la prochaine séance du Conseil général du 16 mai 2023

Voici ci-dessous le **postulat « pour un Aigle Noir modernisé » reçu du groupe AveN, Robin Pillonel.**

Il est demandé au Conseil communal, lors de l'attribution des travaux d'entretien et de rénovation douce de l'Aigle Noir, de mettre en haut niveau de priorité l'amélioration du confort de la salle de spectacles et manifestations.

Développement :

Considérant le nombre de manifestations qui se tiennent à l'Aigle Noir, le Conseil communal devrait mieux prendre en compte le confort des spectateur-trice-s et des participant-e-s. Cela devrait être possible en priorisant ces éléments dans le cadre de l'attribution des travaux d'entretien ou de la rénovation, dite mini, du bâtiment.

Ce postulat sera traité par le Bureau en deuxième partie de séance.

Voici ci-dessous la **proposition « du Pumptrack au Skatepark » reçue du groupe AveN, Robin Pillonel.**

Le Conseil communal est prié de présenter une étude de faisabilité du remplacement, après sa période de location, du Pumptrack cantonal à la Carrida, par un Skatepark amovible provisoire, dans l'attente de l'aménagement envisagé, dans plusieurs années, dans la zone de loisirs des Simon.

Développement :

Les préadolescent-e-s et adolescent-e-s de Neyruz n'ont pas d'endroit sympathique où se retrouver et échanger. La Place Rouge est en effet insuffisante, mal située, et source de conflits de voisinage. Le récent rapport de REPER, unanimement salué par les autorités, a déjà clairement identifié les besoins à cet égard. L'une des premières occasions d'améliorer la situation sera la location au canton, du 29 août au 25 septembre 2023, d'un Pumptrack amovible qui sera installé à la Carrida. Le risque est fort que, lors du démontage, cette installation provoque un fort sentiment de frustration auprès de la jeunesse du village. Le remplacement, au même endroit, du Pumptrack par un Skatepark communal amovible et provisoire serait une solution idéale. Le Conseil communal devrait, pour cela, disposer d'une étude de faisabilité technique et financière. Voici l'objet de cette proposition.

Cette proposition sera traitée par le Bureau en deuxième partie de séance.



VMD informe que le Groupe AdN présentera Mme Marina Chéron comme candidate à la Vice-Présidence du CG.

M. le Président passe la parole à JPC concernant les messages présentés par le CC. **JPC** fait état des points qui seront présentés dans les communications du CC. Il est conscient qu'il y en a beaucoup, mais il rappelle que le CC se doit d'informer le CG car, à futur, ce seront des dossiers qui seront traités par le législatif. Il indique aussi que le CC s'est activé pour livrer les messages avant Pâques afin que le législatif puisse prendre ses dispositions.

Message no 2023/36 :

JNG fait état des points marquants sur ce message dont principalement la réévaluation des terrains en main communale. Cette opération permettra une certaine marge de manœuvre lors de négociations, par exemple pour la construction de logements « Senior ». Sur demande de la CFin et du législatif, le CC a intégré différentes statistiques fiscales.

VDM demande des explications sur le résultat des comptes 2022. **SBU** lui précise que le bénéfice, avant la réévaluation, est de CHF 1'200'000. Elle demande aussi des explications sur les rentrées fiscales. **JNG** lui répond qu'il y a eu des bonnes surprises ; de plus, la Fiduciaire a relevé que l'estimation effectuée par le CC est censée et prudente.

VDM demande des explications quant à l'augmentation du poste Aigle Noir. Il lui est répondu que le CC a dû intervenir pour des infiltrations d'eau et la mise aux normes pour l'électricité. **VDM** demande aussi l'avenir de l'Aigle Noir étant donné que le bail à loyer arrive bientôt à échéance. Il lui est répondu que la situation est en cours d'analyse, mais le but du CC est de rendre aussi plus agréable la grande salle. Actuellement tout est en discussion.

FSp remarque que les finances communales se portent très bien et demande au CC pourquoi ne pas utiliser le bénéfice autrement, comme par exemple en investissant. **JNG** lui répond qu'avec la nouvelle norme MCH2, il n'est plus possible de faire des réserves comme auparavant.

VDM se pose la question sur quelques augmentations de charges, notamment pour l'exécutif et les dépenses salariales. **JPC** lui répond que pour une comparaison, il faut se référer aux comptes par nature et non pas par fonction.

Rapport de gestion 2022 :

Ce point n'amène aucun commentaire, mais **JPC** précise que le CC va essayer de le rendre plus attractif pour sa lecture et de plus le synthétiser.

Message no 2023/38 :

Ce point est présenté par **AdM** qui précise que ce dossier concerne la Commune de Neyruz ainsi que celle d'Hauterive FR à raison de 50/50. Etant donné que les procédures administratives sont longues, la mise à l'enquête aura lieu avant la présentation au CG ; il est confirmé que c'est légal et courant. **AdM** répond à la question de VMD que la mise à l'enquête concerne la démolition et la construction.



Message no 2023/39

Ce point est présenté par **JMS** et n'amène aucune question.

Message no 2023/40

Ce point est présenté par **KSa**. Elle donne quelques précisions sur ce dossier et son historique. Elle informe que le CC recommande de refuser cette modification des statuts en raison de l'augmentation de la répartition des charges qui a été initiée par la Commune de Villars-sur-Glâne et suivie par quelques autres communes. Pour répondre à la question de **RPI**, **KSa** lui indique que Neyruz représente 3.72 % de la population et qu'il faut 75 % de la population pour l'acceptation ou le refus des statuts. **PDo** demande qui sont les membres de la CFin du COSAHL ; **KSa** lui répond que ce sont des représentant-e-s de communes réparti-e-s par région.

JPC précise que les rapports de gestion de Neyergie SA et de la Neyruzienne seront présentés lors de la séance des budgets étant donné que ces deux sociétés n'ont pas encore bouclé leurs comptes pour la séance des comptes.

M. Le Président fait constat qu'il y aura 15 objets et 3 autres qui seront traités en deuxième partie de séance, cela va porter l'OJ avec 18 objets.

VDM demande des précisions quant au traitement des propositions et des postulats. Le Bureau lui répond que **M. Le Président** introduit l'objet, ensuite il y a la discussion sur le fonds et le vote du législatif sur la transmission, ou non, au CC de l'objet. Le CC n'intervient pas sur ces points à ce stade de la procédure.

RPI demande si le site internet sera mis à jour avec les propositions et les postulats. Le Bureau lui répond que ce sera mis à jour en même temps que la convocation.

PDo demande ce que le Bureau attend du Groupe ecAS pour l'introduction à la présidence. **M. le Président** lui répond qu'il lui passera la parole pour présenter le-la candidat-e proposé-e à la candidature à la présidence. Il en est de même pour le Groupe AdN pour la candidature à la vice-présidence.

7. Divers

La parole n'étant plus demandée, la séance est close à 20h45.

Le Bureau du Conseil général prend congé des membres du Conseil communal, des chef-fe-s de groupe et de l'Administratrice des finances afin de poursuivre son activité en 2^{ème} partie de séance.

Le Président du Bureau du Conseil général :

François Rossier

Le Responsable administratif

Nicolas Wolleb